



## Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** réuni à Paris les 17, 18 et 19 octobre alerte les personnels sur une situation sociale préoccupante à la Fonction Publique en général et à la DGFIP en particulier.

**F.O.-DGFIP** s'inscrit dans la résolution du Comité Confédéral National du 28 septembre considérant que de nombreuses dispositions contenues dans les ordonnances Loi Travail sont inacceptables et qu'il convient de les combattre.

Au niveau Fonction Publique malgré la mobilisation du 10 octobre, le Ministre DARMANIN n'entend pas les légitimes revendications exprimées par les fonctionnaires. Pour le conseil syndical, il est intolérable que les agents publics demeurent les seuls salariés de ce pays pour qui le transfert cotisations sociales/CSG ne se traduira pas par un gain de pouvoir d'achat au contraire.

À la DGFIP, le niveau de mobilisation le 10 octobre très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique témoigne d'un malaise persistant dans les services. Les politiques successives de suppressions d'emplois relayées par la Direction Générale aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions. L'ASR (Adaptation des structures et du réseau) qui, au prétexte d'efficacité, n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels, fait des ravages.

Le Conseil Syndical alerte les personnels sur l'urgence à combattre cette politique responsable de la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public.

Le 1<sup>er</sup> Ministre a en effet publié une circulaire invitant l'ensemble des ministres à formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions dans le cadre du Comité d'Action Publique dit CAP 2022.

Pour le Conseil Syndical **F.O.-DGFIP**, il est clair que le regroupement des sites et la concentration de certaines missions ont préparé le terrain pour des propositions d'abandon ou d'externalisation de missions considérées comme périphériques.

Enfin, conséquence de ce qui précède, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories.

**F.O.-DGFIP** a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services.

Le projet de la Direction Générale comporte des propositions inacceptables.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP**, fidèle à sa pratique portera avec détermination ses revendications dans le seul souci de préserver les droits et garanties des personnels dans le sens du progrès social.

Pour le Conseil Syndical, le combat pour de meilleures règles de gestion n'a de sens que dans le cadre d'un combat plus large pour le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Quand il n'y a plus ni mission ni service, il n'y a plus ni agent ni règle de gestion à défendre.

**F.O.-DGFIP : libres indépendants et déterminés !**

Paris, le 19 octobre 2017